

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2024-126

| <u>Nombre de conseillers</u>                      |    |
|---|----|
| En exercice :                                     | 22 |
| Quorum :  | 12 |
| Titulaires présents :                             | 18 |
| Suppléants présents :<br>(Avec voix délibérative) | 0  |
| Pouvoirs titulaires :                             | 1  |
| Votants :   | 19 |
| Pour :  | 19 |
| Contre :  | 0  |

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Germain Les Belles sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**  
3 décembre 2024

**PRESENTS :** BIARNAIX Delphine, CHAUMEIL Nathalie, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Éric, GILLET Emilie, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Éric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

**DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES  
DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE LA  
HAUTE VIENNE AU TITRE  
DE L'ENVELOPPE CDDI  
2025-2027 POUR LA  
REFECTION DU PONT DE  
PONTACOLE**

**ABSENTS EXCUSES :**

- MARTHON Alain (pouvoir à Christian LATOUILLE),
- Stéphane PATIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Nathalie CHAUMEIL

La Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne possède un ouvrage supportant la voie communale N°104 situé au lieu-dit « Pontacole » - Commune de Vicq Sur Breuilh qui a fait l'objet d'une inspection détaillée dans le cadre du programme national des ponts. Cette inspection a donné à l'ouvrage une note de **3U** d'après la notation **IQOA**.

Suite à ce diagnostic, la circulation est interdite sur cet ouvrage depuis près de 3 ans ce qui pose de nombreux problèmes pour les riverains concernés.

La Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne a mandaté le Bureau d'études ARCADE INGENIERIE pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération qui a réalisé les études préalables à la réfection de cet ouvrage.

Il est notamment prévu de procéder à la démolition de l'ouvrage existant pour le remplacer par un nouvel ouvrage.

Au stade « Projet », le maître d'œuvre a évalué les travaux de réfection de cet ouvrage à environ **174 000.00 € HT**, soit un coût global de cette opération de **215 400.00 € HT**.

Pour réaliser ce projet, il est envisagé de solliciter des subventions auprès de différents partenaires financiers.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20241211-2024-126-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

| SOURCES   | LIBELLE         | MONTANT             | TAUX         |
|---|-----------------|---------------------|--------------|
| Préfecture de la Haute-Vienne-DETR-2025         | DETR 2025       | 107 700.00 €        | 50 %         |
| Conseil Départemental de la Haute-Vienne        | CDDI 2025-2027  | 64 620.00 €         | 30 %         |
| Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne | Autofinancement | 43 080.00 €         | 20 %         |
| <b>TOTAL HT</b>                                 |                 | <b>215 400.00 €</b> | <b>100 %</b> |

Monsieur le Président propose ensuite au conseil communautaire de valider le principe de cette opération et de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre de la prochaine génération de CDDI (2025-2027).

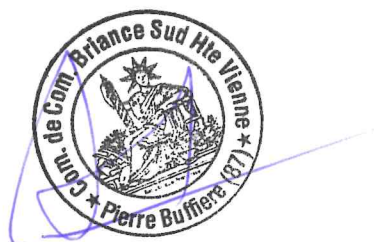
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- PREND ACTE** du fait que l'enveloppe prévisionnelle de cette opération est évaluée à **215 400.00 € HT**,
- VALIDE** le plan de financement présenté pour cette opération,
- AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre de la prochaine génération de CDDI (2025-2027).

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 11 DECEMBRE 2024**

**Le Président de la Communauté  
de Communes : Marc DITLECADET**

**La Secrétaire de séance :  
Nathalie CHAUMEIL**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20241211-2024-126-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024